



CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Rapport d'orientation budgétaire 2026

Séance du Conseil d'Administration du CCAS du 27 janvier 2026



Préambule

L'élaboration du budget est jalonnée par diverses étapes conduisant à son adoption.

Parmi celles-ci, le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une obligation pour les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget

Sommaire

I. Le budget du CCAS de la Ville de Benfeld

- 1. Les dépenses et recettes de fonctionnement**
- 2. Le résultat provisoire de l'exercice 2025**
- 3. L'investissement**
- 4. L'endettement**

II. Les orientations budgétaires



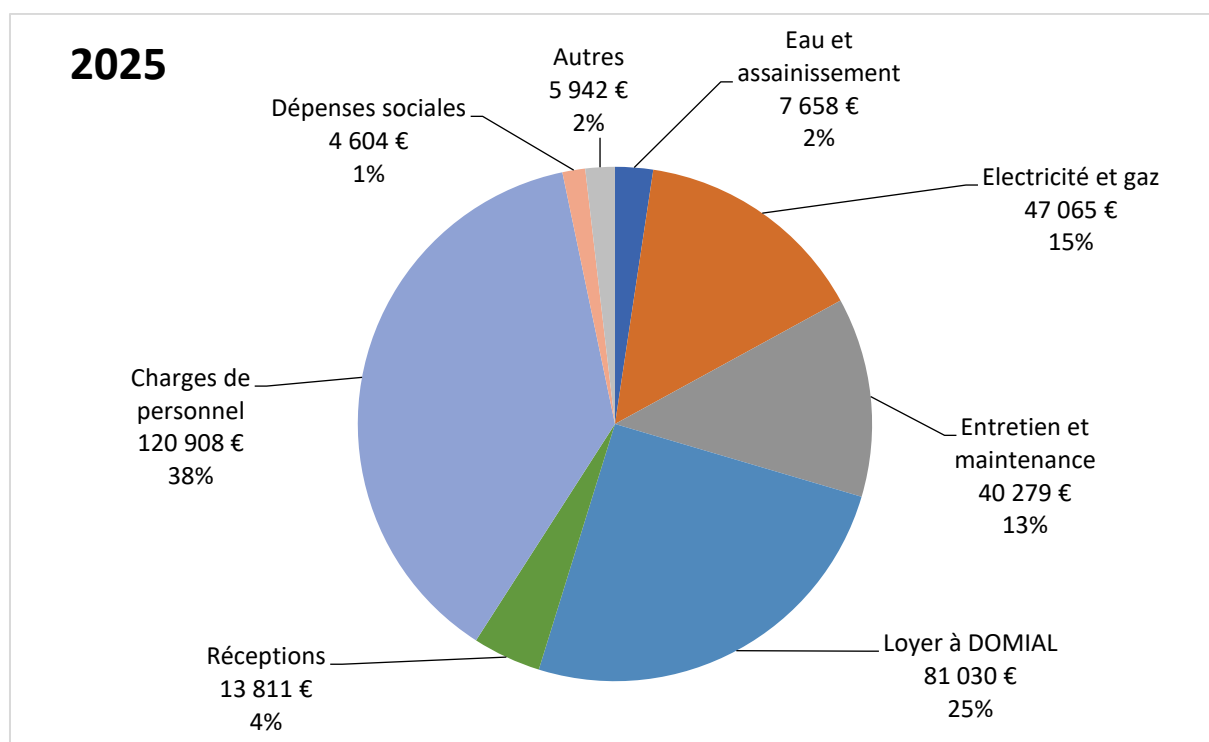
I. Le budget du CCAS de la Ville de Benfeld

Le bilan financier de l'exercice 2025 ainsi que les éléments de rétrospective financière 2018-2025 présentés dans ce rapport permettent de mieux apprécier la situation financière du CCAS en vue de l'adoption du budget 2026 prévu lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

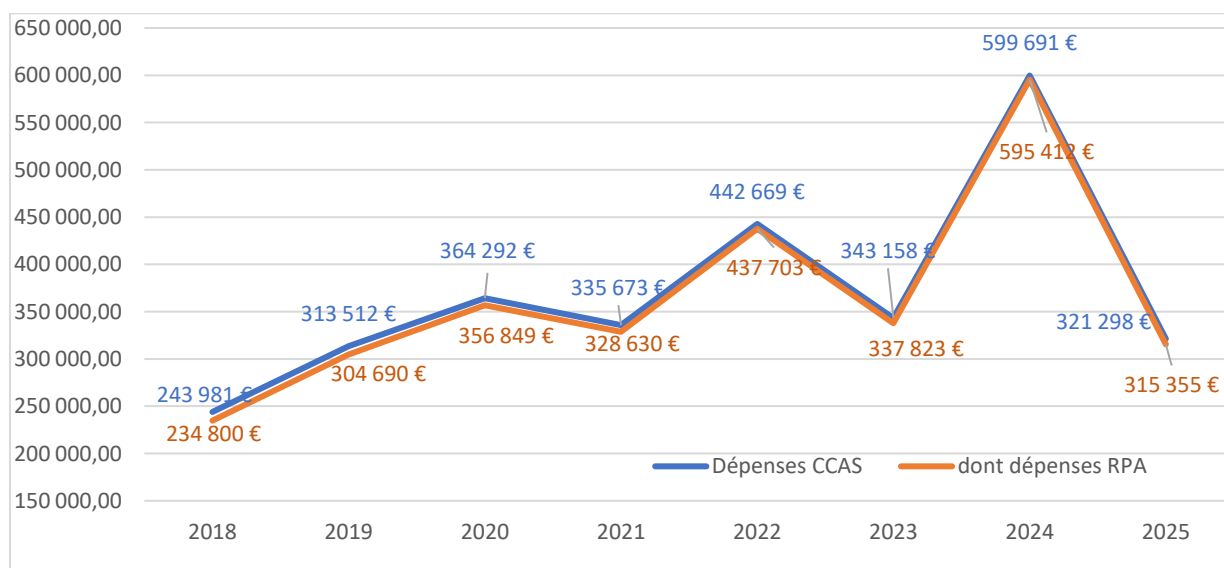
Le budget du CCAS correspond essentiellement à l'activité de la Résidence Autonomie, puisque celle-ci représente l'essentiel du budget.

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement

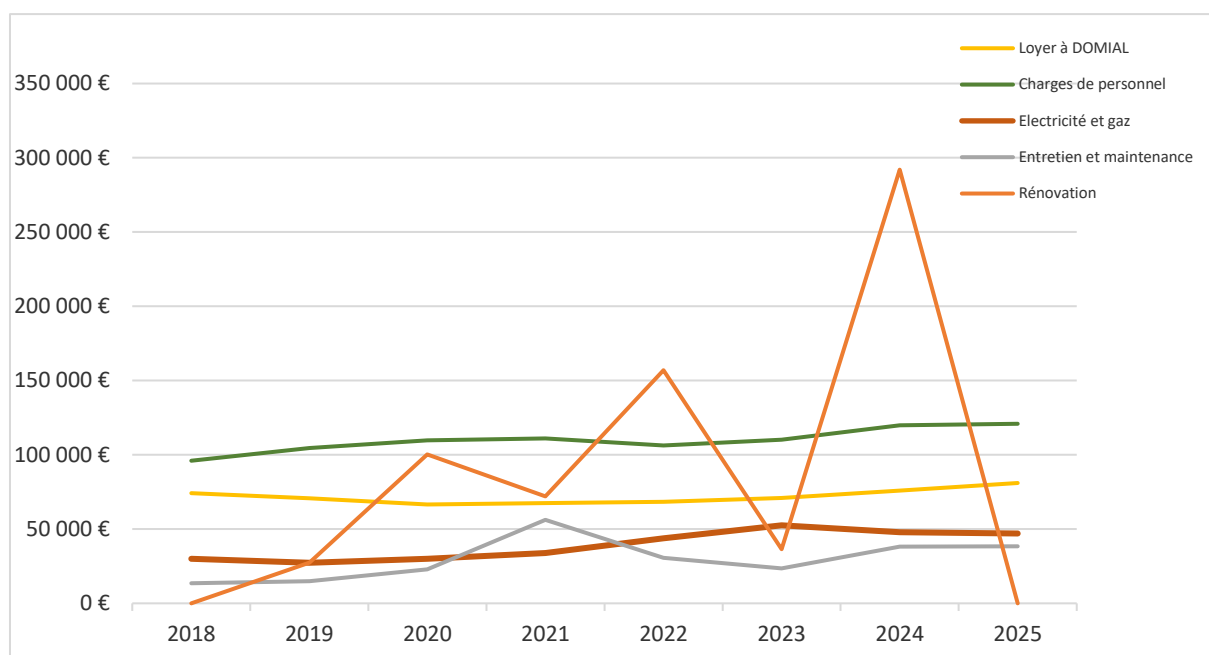
Les dépenses du CCAS en 2025 : 321 297,42 €



Evolutions des dépenses du CCAS et de la Résidence autonomie



Evolutions des dépenses de la Résidence autonomie



En 2025, le programme de rénovation des salles de bains n'ayant pas été éligible au titre des subvention de la CARSAT, ces travaux n'ont pas été engagés.

Concernant le personnel, trois agents d'entretien sont affectés à la résidence (27/35^e, 20/35^e et 16/35^e). Un poste d'agent saisonnier permet de palier aux absences des agents permanents aux mois de juillet et août.

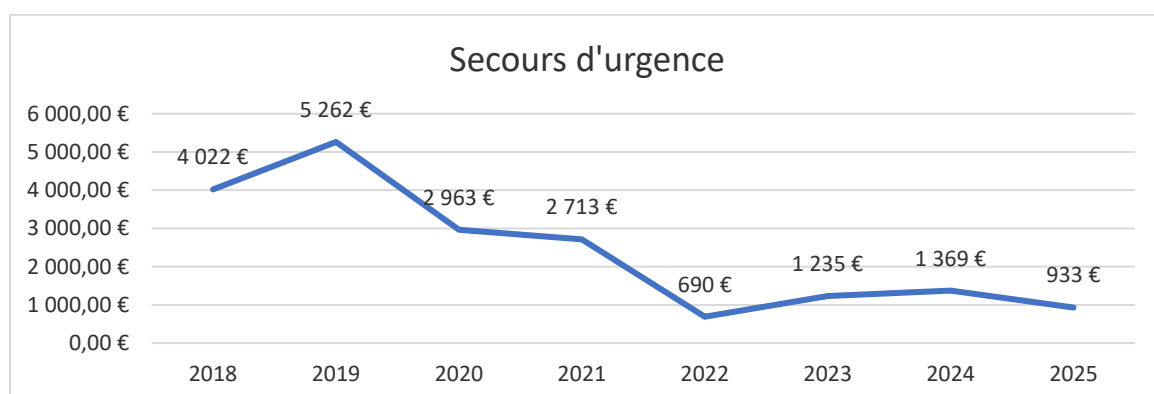
En outre, le service technique de la Ville intervient régulièrement pour l'entretien, les réparations et la réfection des logements de la résidence et des parties communes. Cela correspond à 50 % du temps de travail d'un agent technique.

Le CCAS prend également en charge 10 % du coût salarial de Mme Pascale WUNSCH pour ses fonctions de gestion administrative, locative et des ressources humaines.

Les frais de personnel refacturés par la Ville au CCAS représentent 109 703,95 € en 2025.

A noter enfin, que toutes les deux semaines, deux voire trois agents (alternativement) du service technique de la Ville se rendent au dépôt de la Banque Alimentaire pour chercher les denrées qui sont distribuées le mercredi.

Evolution des secours d'urgence

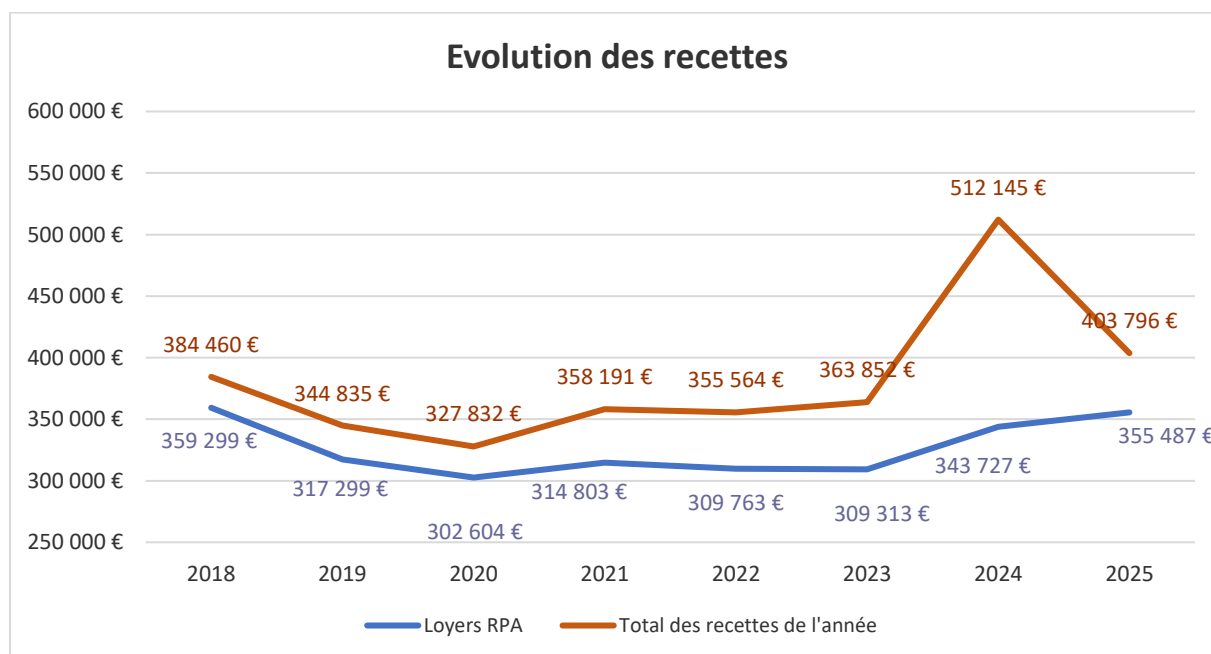
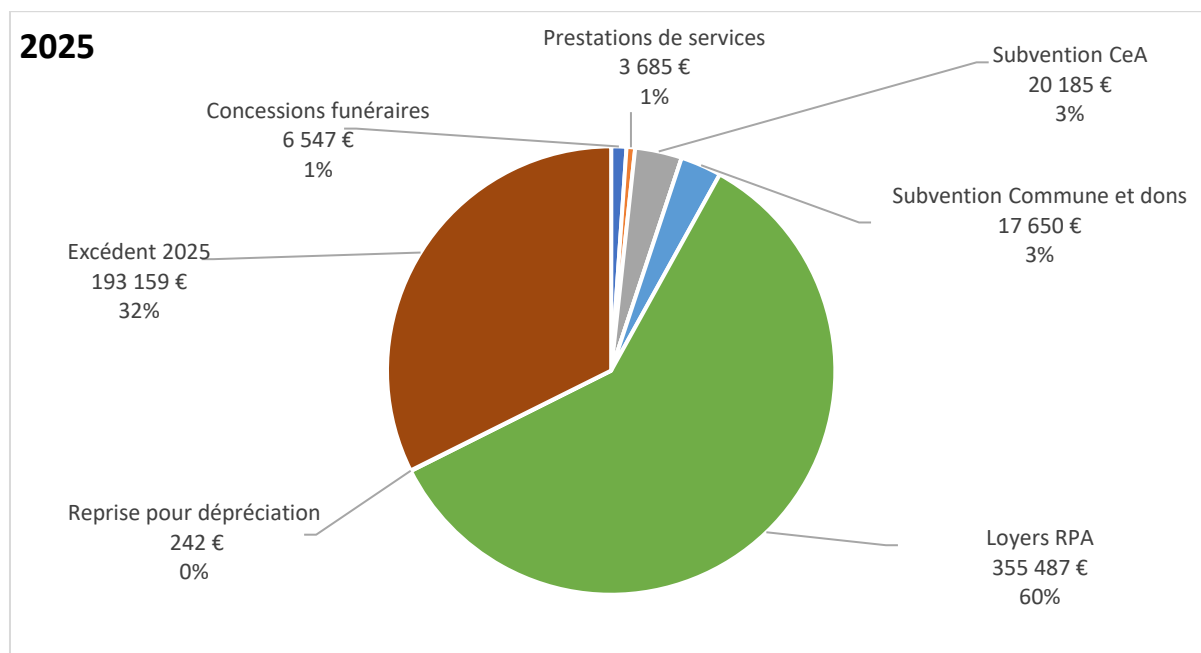


Outre les secours d'urgence, la mobilisation de membres du CCAS, de bénévoles, d'élus et d'agents communaux a permis d'organiser des distributions de la Banque Alimentaire toutes les 2 semaines. Celles-ci ont concerné en 2025 : 49 foyers, soit 107 personnes.

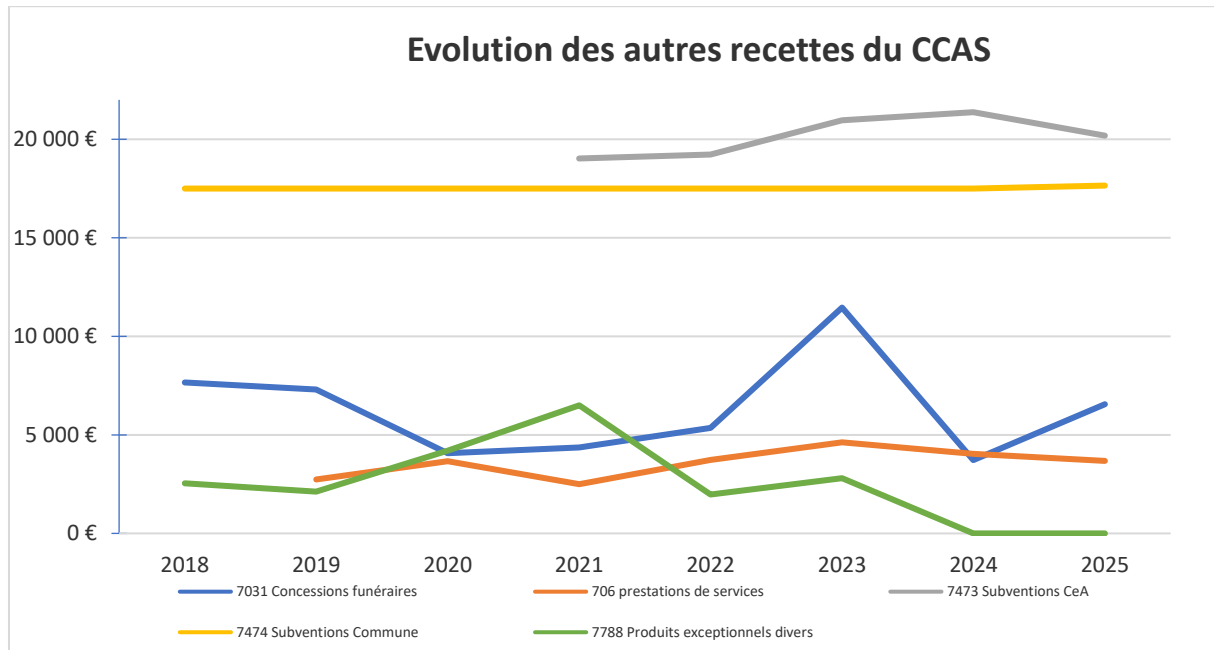
Les recettes de fonctionnement

Les recettes du CCAS en 2025 :

- 403 496,02 € au titre de l'exercice 2025
- et 193 158,85 € de résultat 2024 reporté.



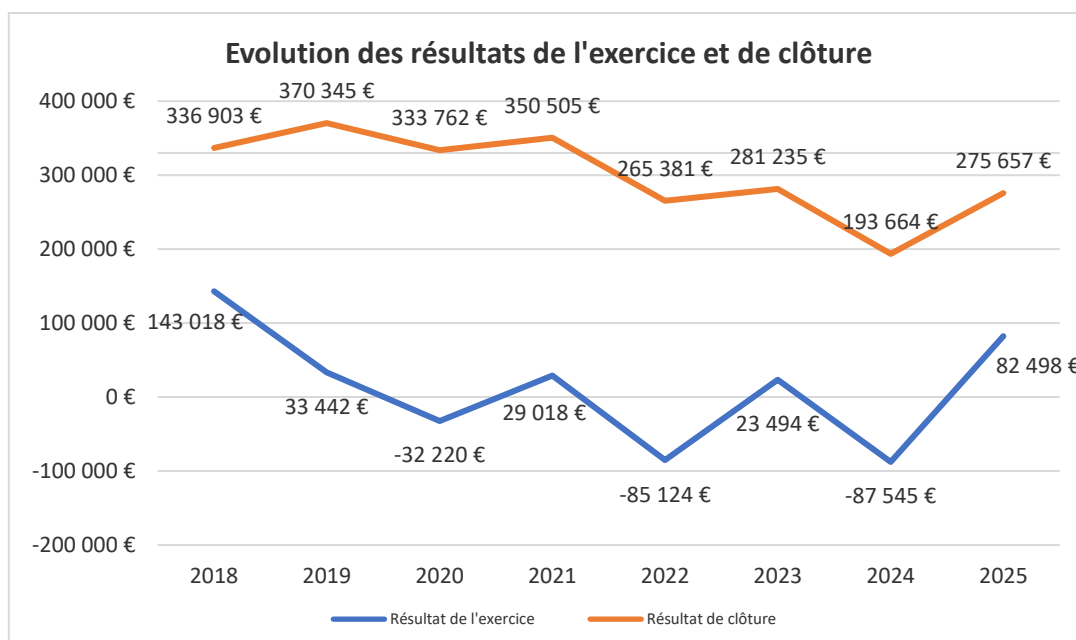
Les loyers perçus ont cette année encore progressé témoignant d'une amélioration du taux d'occupation de la résidence.



2. Résultats de l'exercice 2025

Résultats provisoires du CCAS :

Dépenses 2025 :	321 297,42 €
Recettes 2025 :	403 796,02 €
Résultat de l'exercice 2025 :	82 498,60 €
Excédent 2024 reporté :	193 663,85 €
Résultat de clôture :	275 657,45 €



3. L'investissement

Il n'y a pas de section d'investissement au CCAS. Toutes les dépenses, y compris celles relatives à la rénovation de la Résidence Autonomie, relèvent de la section de fonctionnement.

4. L'endettement :

Le CCAS n'a pas souscrit d'emprunt.

II. Les orientations budgétaires 2026

Les travaux d'investissement à la RPA sont de la compétence de DOMIAL, établissement avec lequel un bail emphytéotique a été souscrit en 1982.

Le CCAS a en charge la gestion de la résidence et à ce titre prend en charge les frais de fonctionnement, d'entretien, de maintenance.

Néanmoins, depuis 2019, en complément de DOMIAL ou plutôt en substitution, le CCAS investit dans la rénovation des logements (cuisines, salles de bain, menuiseries extérieures) et des parties communes.

Le conseil d'administration du CCAS a décidé en 2025 de solliciter la CARSAT pour la réhabilitation des salles de bains. Cette demande n'ayant pas été éligible en 2025, il est proposé de déposer un nouveau dossier au titre de 2026.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2021, la résidence relève du statut de résidence autonomie. A ce titre, plusieurs animations ont été organisées pour prévenir la perte d'autonomie des résidents : prévention des chutes, Pilates, informatique. Ces animations sont également prévues en 2026.

Il convient également de souligner le rôle essentiel de l'association Les Amis des Aînés dans les actions d'animations de la résidence.

Enfin, le statut de Résidence autonomie implique la réalisation d'un projet d'établissement. Il conviendra d'aboutir dans cette démarche.

